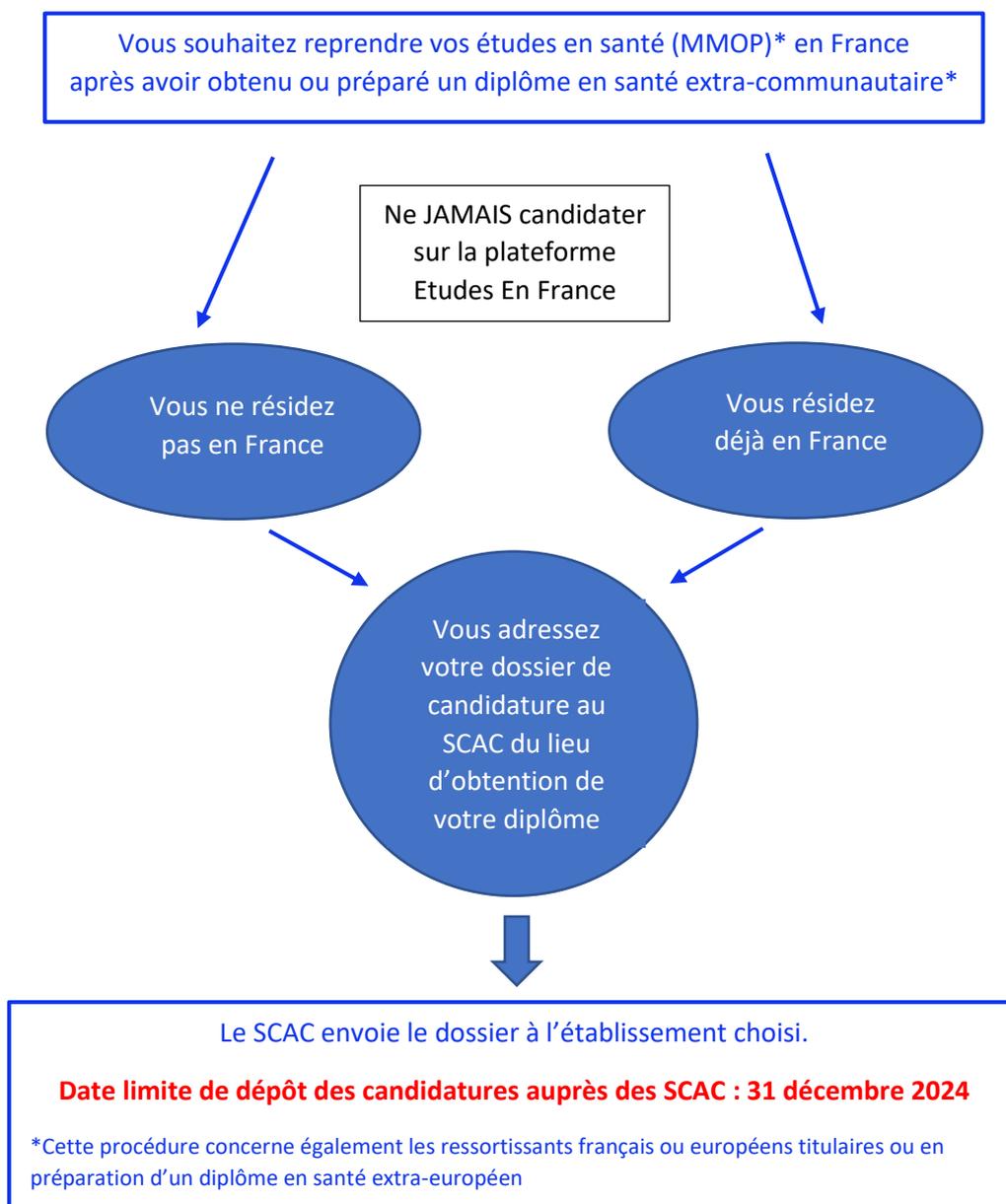


Procédure de DISPENSE D'ÉTUDES en SANTÉ

concernant les candidats titulaires ou en préparation de titres ou diplômes en SANTÉ hors UE

(accès direct en 1er cycle des études de santé en France selon l'arrêté du 13 décembre 2019)

Mail contact candidats : international.inscription-sante@univ-nantes.fr



*MMOP = Filières Médecine – Maïeutique - Odontologie - Pharmacie

▪ **ATTENTION** : Les titres ou diplômes obtenus à l'étranger devront être traduits et/ou authentifiés par un traducteur officiel

▪ **NIVEAU de FRANÇAIS** : Le TCF est obligatoire (notes minimum requises sont de 14/20 à l'épreuve d'expression écrite et 400/699 au QCM).

Ne sont pas concernés par ce test les candidats titulaires du **DALF (C1 ou C2) ou DELF B2** (avec un score minimum de 65/100), et les ressortissants de certains pays où le **français est la langue officielle à titre exclusif**.

▪ **ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION** : elles sont **obligatoires** et se déroulent en **présentiel** à l'UFR de Médecine de Nantes durant la dernière semaine de juin (pas de distanciel possible).

Il est impératif de prendre vos dispositions (visa) afin d'être présent le jour de la convocation.

▪ **DISPENSES D'ÉTUDES** : si vous êtes admis en 1er cycle des études de santé, vous pourrez déposer une demande de dispenses d'années d'études qui fera l'objet d'un nouvel examen de vérification des connaissances.

CALENDRIER

- **15 février** : date limite pour les candidats d'envoi de leur dossier de candidature au SCAC (Ambassade) du pays hors UE dans lequel ils effectuent ou ont effectué leurs études (quelle que soit leur nationalité).
- **Mi-mars** : Les SCAC adressent, à la DEI, les dossiers des candidats pour lesquels ils ont émis un avis favorable. La DEI vérifie la complétude des dossiers, la traduction officielle des diplômes, le niveau de français...
- **Début avril** : les dossiers retenus par la DEI sont déposés sur le cloud avec un tableau récapitulatif des candidats pour chaque filière MMOP.
La Scolarité de Médecine transfère les dossiers + tableau à chaque composante afin qu'ils soient étudiés par la commission et notés (grille d'évaluation vierge adressée à chaque composante).
- **22 avril** : Retour des avis favorables/défavorables des commissions de chaque filière à la Scolarité de Médecine pour les candidats présélectionnés.
- **15 mai** : Les composantes envoient, pour chaque candidat, une grille complétée à la Scolarité de Médecine qui organise les épreuves orales du 2nd groupe des PASS/LAS (medecine.scolarite@univ-nantes.fr)
Cette grille permet d'évaluer le dossier du candidat et de lui attribuer une note académique, qui remplace la moyenne des notes aux épreuves écrites du 1^{er} groupe, obtenue par les étudiants inscrits en PASS/LAS. Dans un souci d'équité avec les étudiants du PASS, elle devrait être légèrement supérieure ou égale à la note du dernier admissible pour la filière demandée. Cette note sera connue à l'issue de Jury de 1^{ère} Session de PASS (31 mai pour 2023-24).
Si elle est inférieure, le candidat ne pourra pas participer aux épreuves orales.
- **31 mai** : Après le jury de 1^{ère} session des PASS, les réponses relatives à l'admissibilité sont adressées par la Scolarité de Médecine, à chaque candidat, par mail, quel que soit sa filière. Un PV par filière est établi.
- **Début juin** : La Scolarité de Médecine adresse les convocations par mail aux candidats admissibles aux épreuves orales et les inclut parmi les candidats PASS/LAS.
- **9 Juillet** : Le Jury d'admission PASS/LAS établira la liste des candidats définitivement retenus (moyenne de la note académique et des notes aux épreuves orales). Chaque candidat sera averti par mail par chaque composante.
- **Dispense** : Les candidats admis pourront alors faire une demande de dispense d'années d'études. Chaque filière organise ces épreuves supplémentaires en toute autonomie.